

Rapport de gestion

2020

Part des bénéfices de la Loterie Romande allouée au sport vaudois

Fondation « Fonds du sport vaudois »

Chemin de Maillefer 35
1052 Le Mont-sur-Lausanne

www.ffsv.ch
info@ffsv.ch

Tél. 021 / 316 39 49

Missions et prestations de la Fondation

La Fondation « Fonds du sport vaudois » gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud.

Le « Fonds du sport vaudois » participe au financement du sport associatif et populaire. Il soutient également le sport d'élite et le sport international. Il favorise le développement qualitatif du sport pour tous, en octroyant des soutiens aux milieux sportifs du canton pour l'aménagement et la construction d'installations sportives, pour l'achat de matériel, l'organisation de manifestations sportives, le soutien aux camps sportifs, aux centres sportifs vaudois, aux associations cantonales, ainsi qu'aux clubs et aux sportifs faisant partie de l'élite, reconnus par Swiss Olympic.

1

Types de contributions



Associations cantonales -
Soutiens annuels



Terrains - Locaux -
Piscines



Matériel & Véhicules de
transport



Manifestations sportives



Clubs élités en sports
collectifs



Centres régionaux de
performance



Projets particuliers



Bourses aux sportifs
d'élite

Etapes d'une demande de soutien valables dès le 1^{er} janvier 2020

1 - Création d'un compte sur Octopus

Il est nécessaire de créer un compte parmi cinq différentes entités, à savoir, les communes vaudoises, les associations sportives cantonales vaudoises, les clubs sportifs vaudois, les organisateurs d'événements et les athlètes vaudois



2 - Validation du compte Octopus

Une fois l'adresse email de connexion validée et les documents d'ouverture analysés, le compte est validé par la Fondation « Fonds du sport vaudois ». À cette étape, le compte est actif et peut être utilisé

3 - Création d'une demande sur Octopus

Une fois le compte validé par le secrétariat du « Fonds du sport vaudois », il est possible de soumettre un ou plusieurs genres de demande de soutien selon le type de contribution souhaitée

4 - Traitement des demandes

Selon le type des demandes, celles-ci sont traitées individuellement conformément aux modalités d'octroi des soutiens et chaque utilisateur peut suivre leur avancée en tout temps.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Bases légales | 3 |
| Conseil de fondation | 4 |
| Membres du Conseil de fondation..... | 4 |
| Secrétariat..... | 4 |
| Répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande | 5 |
| Répartition générale..... | 5 |
| Répartition en chiffres et par organes..... | 5 |
| Part des bénéfices accordés au Fonds du sport vaudois | 6 |
| Dépenses effectives par part en 2020 et en 2019..... | 6 |
| Récapitulation des montants bruts totaux touchés par le sport vaudois..... | 6 |
| Associations sportives cantonales | 7 |
| Associations sportives cantonales reconnues par le Fonds du sport vaudois | 7 |
| Contributions annuelles 2021 | 7 |
| Camps sportifs – Sport scolaire – Centres sportifs | 8 |
| Contributions 2020 accordées aux camps sportifs | 8 |
| Aménagement de terrains et locaux de sport | 9 |
| Contributions 2020 accordées aux aménagements de terrains et locaux de sport | 9 |
| Achat de matériel sportif | 10 |
| Contributions 2020 accordées pour l’achat de matériel | 10 |
| Manifestations sportives | 11 |
| Contributions 2020 accordées pour l’organisation de manifestations sportives | 11 |
| Clubs élites en sport collectif | 12 |
| Contributions 2020 accordées aux clubs élites en sport collectif | 12 |
| Centres régionaux de performance | 13 |
| Contributions 2020 accordées aux centres régionaux de performance..... | 13 |
| Projets particuliers | 14 |
| Contributions 2020 accordées aux projets particuliers | 14 |
| Sportifs d’élite en sport individuel & FASV | 15 |
| Contributions 2020 accordées aux sportifs d’élite & à la FASV | 15 |
| Maison du sport vaudois - Leysin | 16 |
| Attributions 2020 versées à la Maison du sport vaudois | 16 |
| Présentation & infrastructures..... | 16 |
| Compte de gestion | 17 |
| Commentaires sur l’exercice 2020 | 17 |
| Statistiques par sports reconnus Swiss Olympic | 18 |
| Bilan de l’exercice 2020 | 19 |
| Compte de résultats de l’exercice 2020 | 20 |
| Rapport de l’Organe de révision | 21 |

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le secteur des jeux d'argent en Suisse est régi par la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) et les ordonnances d'application relatives à l'organisation des jeux d'argent et à la lutte contre le blanchiment.

Ce nouveau cadre légal a nécessité l'adaptation des conventions intercantionales existantes.

De plus, chaque canton et organe de répartition a également dû mettre à jour les différents textes légaux régissant ce domaine.

Au niveau fédéral

Article 106 de la constitution fédérale

L'art. 106, accepté par le peuple suisse lors de la votation populaire du 11 mars 2012, fixe le cadre constitutionnel du secteur des jeux d'argent.

Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr)

La LJAr vise à assurer une exploitation sûre et transparente des jeux d'argent, à protéger la population contre les dangers inhérents aux jeux d'argent et à garantir que les bénéfices soient versés à des buts d'utilité publique et à l'AVS et l'AI.

Ordonnance sur les jeux d'argent (OJAr)

L'Ordonnance sur les jeux d'argent (OJAr) définit les règles d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent.

Ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA) s'applique également au secteur des jeux d'argent.

Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)

La Convention intercantonale règle la surveillance ainsi que l'autorisation et l'affectation des bénéfices de loteries et paris au niveau intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse.

Au niveau romand

Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)

La CORJA a pour but la coordination de la politique des cantons romands en matière des jeux de loterie et de répartition des bénéfices de la Loterie Romande.

Statuts de la Loterie Romande (LoRo)

Le but que poursuit la Loterie Romande est la remise des bénéfices nets résultant de l'exploitation par celle-ci des jeux de loterie et de paris sportifs de grande envergure aux cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, lesquels, dans le cadre du dispositif prévu dans la CORJA, en affectent l'intégralité à des buts d'utilité publique.

Au niveau vaudois

Loi d'application de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LVLJAr)

La LVLJAr garantit l'application dans le canton de Vaud de la LJAr, de l'OJAr, de la CJA ainsi que de la CORJA. Elle règlement en particulier la procédure d'agrément relative à l'implantation des maisons de jeu et l'imposition du produit brut des jeux, l'interdiction des jeux de grande et de petite envergure ainsi que l'exploitation et la surveillance des jeux de petite envergure.

Règlement sur la répartition du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure (R-LVLJAr)

Le règlement de la LVLJAr a pour but de définir les modalités de répartition de la part du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure attribuées au Canton de Vaud. Il définit ainsi l'existence de la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) ainsi que la Fondation « Fonds du sport vaudois » (FFSV). Ce règlement est en projet.

Statuts / Règlement d'organisation de la FFSV

Les statuts de la FFSV déterminent la forme juridique de la commission du sport comme organe de répartition du bénéfice net destiné au domaine du sport cantonal. Ils sont de la compétence du Conseil d'Etat vaudois.

CONSEIL DE FONDATION AU 31.12.2020

Les membres sont nommés par le (la) Conseiller (ère) d'Etat vaudois en charge du sport

PRÉSIDENT & MEMBRE DU BUREAU

M. Marco ASTOLFI

Membre depuis : 2008

Sport(s) : golf, voile, gymnastique

MEMBRE DU BUREAU

M. Yvan HENZER

Membre depuis : 2018

Sport(s) : football, tennis

MEMBRE

M. Bertrand CARRARD

Membre depuis : 2012

Sport(s) : handball

MEMBRE

Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET

Membre depuis : 2020

Sport(s) : patinage artistique, course à pied

MEMBRE

M. Sylvain FREIHZOLZ

Membre depuis : 2020

Sport(s) : saut à ski

MEMBRE

Mme Anne-Sophie THILO

Membre depuis : 2020

Sport(s) : voile

VICE-PRÉSIDENT & MEMBRE DU BUREAU

M. Marcel PARIETTI

Membre depuis : 2018

Sport(s) : football

MEMBRE

M. Cédric BOVEY

Membre depuis : 2020

Sport(s) : gymnastique

MEMBRE

M. Pierre-André DEBÉTAZ

Membre depuis : 2012

Sport(s) : football, vélo, course à pied, ski, natation

MEMBRE

Mme Virginie FAIVRE

Membre depuis : 2018

Sport(s) : ski freestyle

MEMBRE

Mme Ellen SPRUNGER

Membre depuis : 2020

Sport(s) : athlétisme

SECRÉTARIAT

SECRETAIRE GÉNÉRAL

M. Philippe RUPP

Membre depuis : 2017

Sport(s) : volleyball

ASSISTANTE

Mme Alessandra GAFFURI

Membre depuis : 2018

Sport(s) : athlétisme, triathlon

ASSISTANTE

Mme Emmanuelle CAMPICHE BOURGET

Membre depuis : 2001

Sport(s) : équitation, randonnée

Répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande

Bases légales

CJA art. 31

Une disposition transitoire permet à la Société du Sport-Toto de distribuer les fonds jusqu'en 2022 selon décision CRJA du 11.01.2021. Ce rôle sera confié à la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSSES) dès 2023.

CORJA art. 6

2'730'524 selon décision CRJA du 11.01.2021 + 300'000 (distribution exceptionnelle)

CORJA art. 16

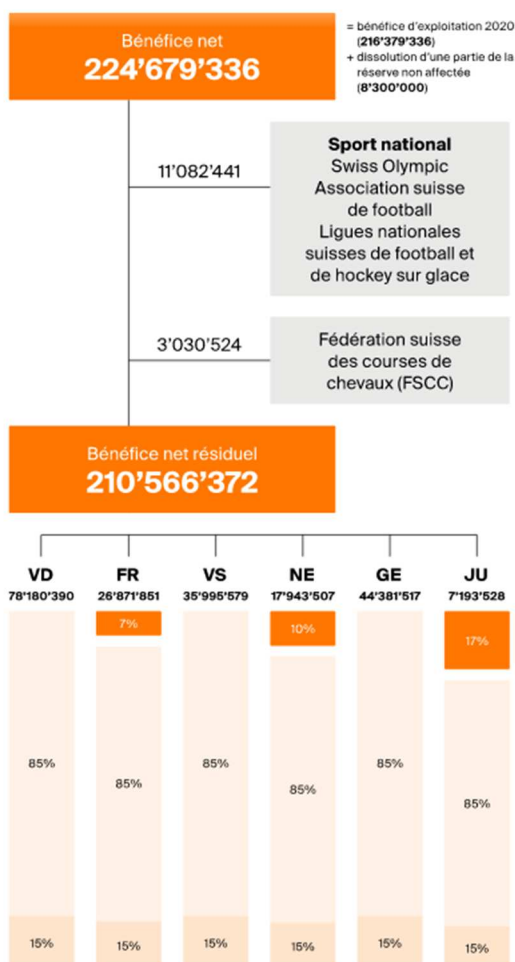
La part confiée à chacun des Organes est calculée en fonction de la population du canton (50%) et du produit brut des jeux (50%).

CORJA art. 8

Attribution directe par le Conseil d'Etat ou par un service de l'Etat*

Statuts de la Loterie Romande du 30.01.2020 art. 41

- 85% sont distribués par les Organes cantonaux de répartition (culture, social, éducation, etc.)
- 15% sont distribués par les Organes cantonaux de répartition du sport



Répartition en chiffres et par organes

| | Vaud | Fribourg | Valais | Neuchâtel | Genève | Jura | Total |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|-------------|
| | 0% | 7% | 0% | 10% | 0% | 17% | |
| Organes cantonaux* | - | 1881'030 | - | 1'794'351 | - | 1'222'900 | 4'898'280 |
| Bénéfice net résiduel restant à disposition | 78'180'390 | 24'990'821 | 35'995'579 | 16'149'156 | 44'381'517 | 5'970'628 | 205'668'092 |
| 85% - Organes cantonaux de répartition | 66'453'332 | 21'242'198 | 30'596'242 | 13'726'782 | 37'724'289 | 5'075'034 | 174'817'878 |
| 15% - Organes cantonaux de répartition du sport | 11'727'059 | 3'748'623 | 5'399'337 | 2'422'373 | 6'657'228 | 895'594 | 30'850'214 |

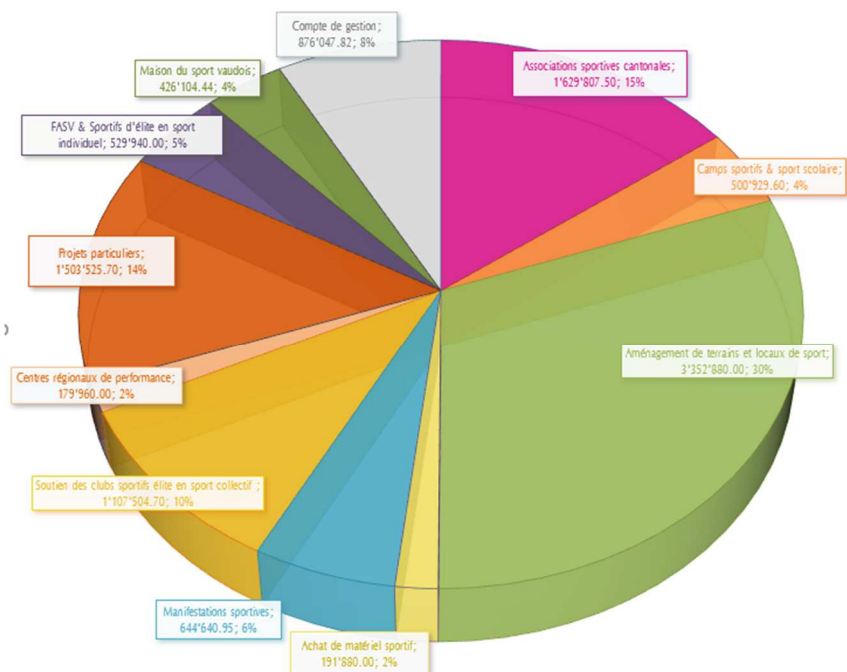
*Organes cantonaux :

- Vaud : Loi d'application de la loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LVLJA) du 26 janvier 2021 (935.51). Les articles qui concernent la répartition entrent en vigueur le 1er janvier 2022.
- Fribourg : Ordonnance concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande du 9 décembre 2020 (958.31)
- Valais : Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LALJA) du 11 novembre 2020 (935.55)
- Neuchâtel : Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJA). Feuille officielle numéro 51 du 18 décembre 2020
- Genève : Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJA) du 26 juin 2020 (12638)
- Jura : Ordonnance d'exécution de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (OLILJA) du 16 février 2021 (935.521)

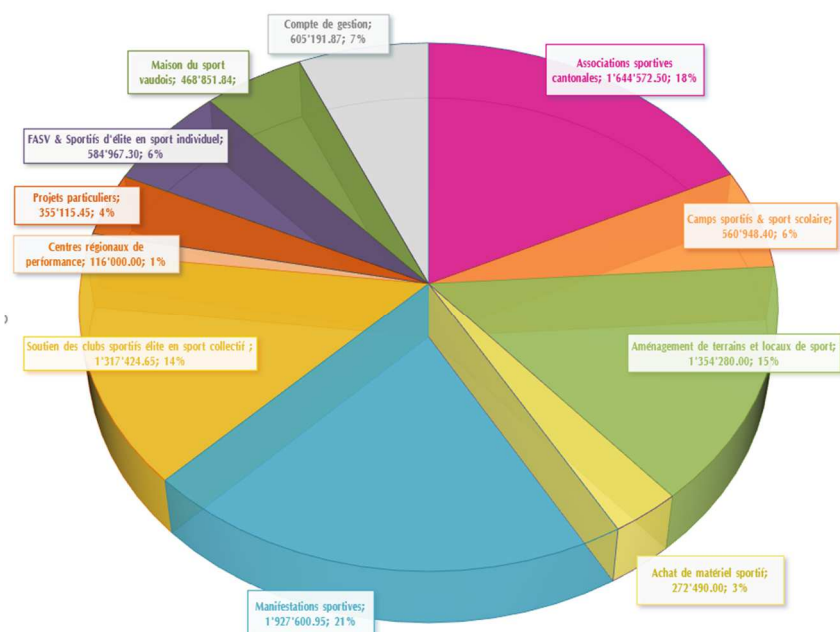
Pour plus de détails concernant le rapport annuel 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/index.html>

Part des bénéfices accordés au Fonds du sport vaudois

Dépenses effectives par part en 2020 :



Dépenses effectives par part en 2019 (à titre de comparaison) :



Récapitulation des montants bruts totaux touchés par le sport vaudois depuis la création du Fonds du Sport-Toto (1942 - 2002) et de la part des bénéfices de la Loterie Romande (dès 2003)

2020 Fr. 274'172'314.-

Associations sportives cantonales

Associations sportives cantonales reconnues par le Fonds du sport vaudois au 31.12.2020 :

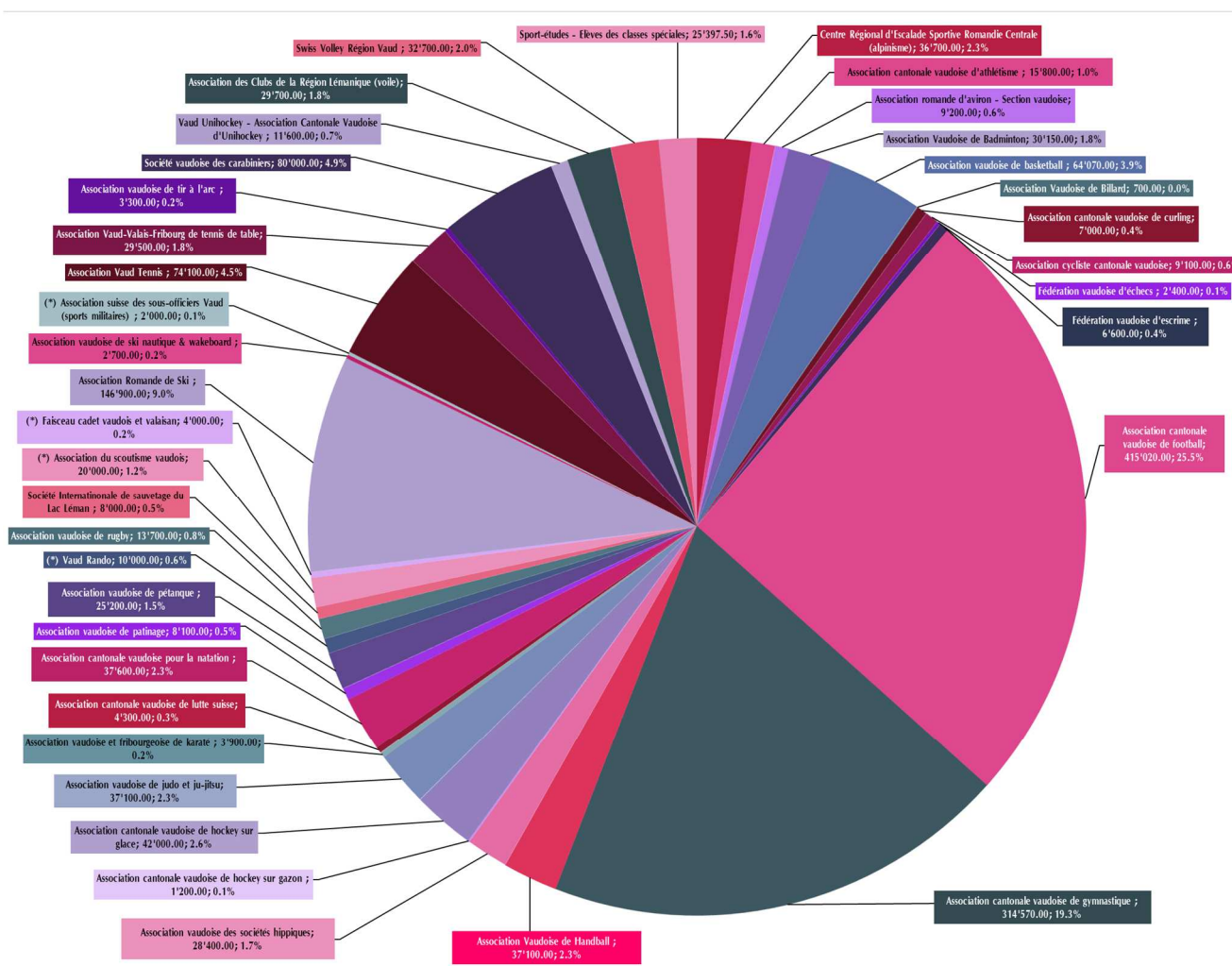
Centre régional d'escalade sportive Romandie Centrale
 Association Romande d'Aviron - Section Vaud
 Association Vaudoise de Basketball
 Association Cantonale Vaudoise de Curling
 Fédération Vaudoise des Echecs
 Association Cantonale Vaudoise de Football
 Association Vaudoise de Handball
 Association cantonale Vaudoise de hockey sur gazon
 Association Vaudoise de Judo et Ju-Jitsu
 Association cantonale vaudoise de lutte suisse
 Association Vaudoise de Patinage
 Association Vaudoise de Rugby
 Association Romande de Ski
 Association Vaud Tennis
 Association Vaudoise de Tir à l'Arc
 Vaud Unihockey - Association cantonale vaudoise d'unihockey
 Swiss Volley Région Vaud

Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme
 Association Vaudoise de Badminton
 Association Vaudoise de Billard
 Association Cycliste Cantonale Vaudoise
 Fédération Vaudoise d'Escrime
 Association Cantonale Vaudoise de Gymnastique
 Association Vaudoise des Sociétés Hippiques
 Association Cantonale Vaudoise de Hockey sur Glace
 AVFK - Association Vaud Fribourg de Karaté
 Association Cantonale Vaudoise pour la Natation
 Association Vaudoise de Pétanque
 Société Internationale de Sauvetage du Lac Léman
 Association Vaudoise de Ski Nautique et de Wakeboard
 Association Vaud-Valais-Fribourg de tennis de table
 Société Vaudoise des Carabiniers
 Association des Clubs de la Région Lémanique (voile)



Contributions annuelles: CHF 1'629'807.50

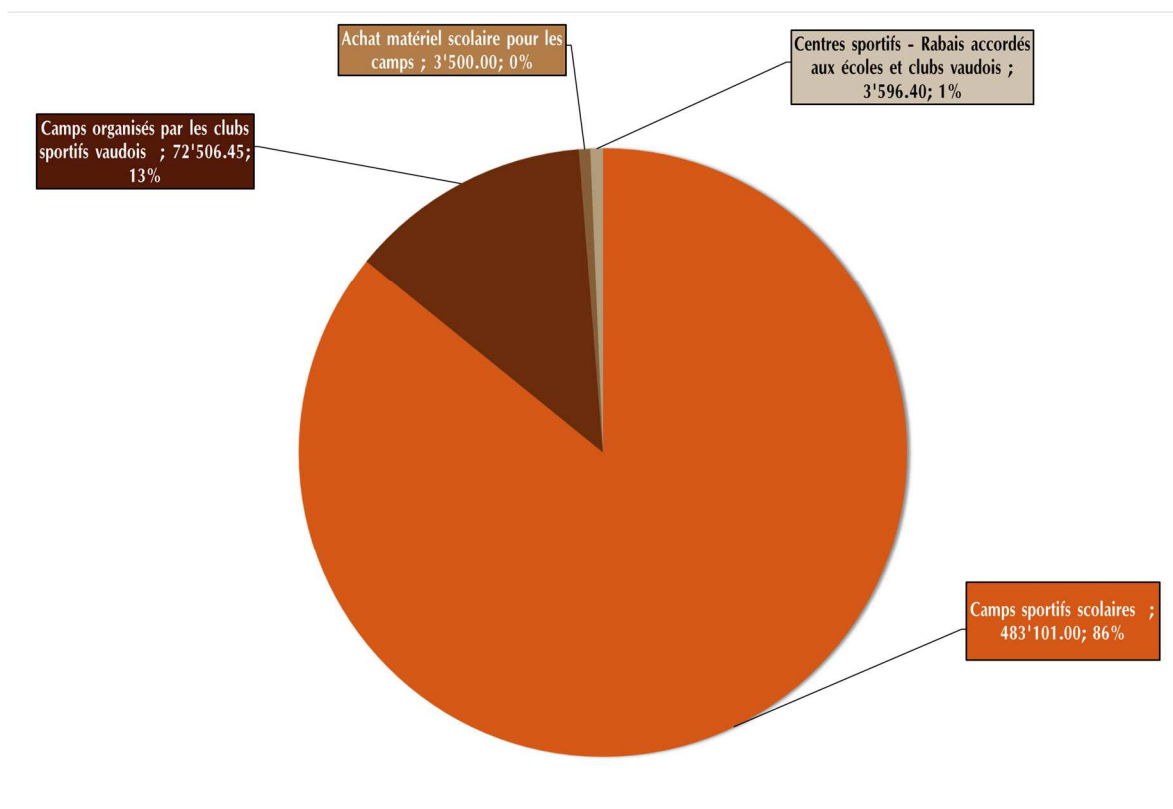
Engagements 2020 payés en 2021 : Fr. 10'800.--



Les associations munies d'une (*) ne sont plus reconnues à partir du 1^{er} janvier 2020 mais touchent leur soutien annuel jusqu'à la fin de la législation, soit en 2022.

Camps sportifs – Sport scolaire – Centres sportifs

Contributions allouées aux camps sportifs 2020 : CHF 500'929.60



8

Engagements 2020 payés en 2021 :

Fr. 32'471.30

Bon à savoir

- En raison de la pandémie du Coronavirus, les directives des camps sportifs scolaires ont été adaptées et un soutien temporaire a été accordé aux camps sportifs à domicile afin de compenser l'interdiction de camps scolaires pour la période 2020 -2021.
- A partir du 1^{er} juillet 2020, l'achat d'équipements spécifiques pour les camps scolaires, n'est plus soutenu. En revanche l'encouragement de la natation dans le milieu scolaire est maintenu.

Chiffres-clés

86%

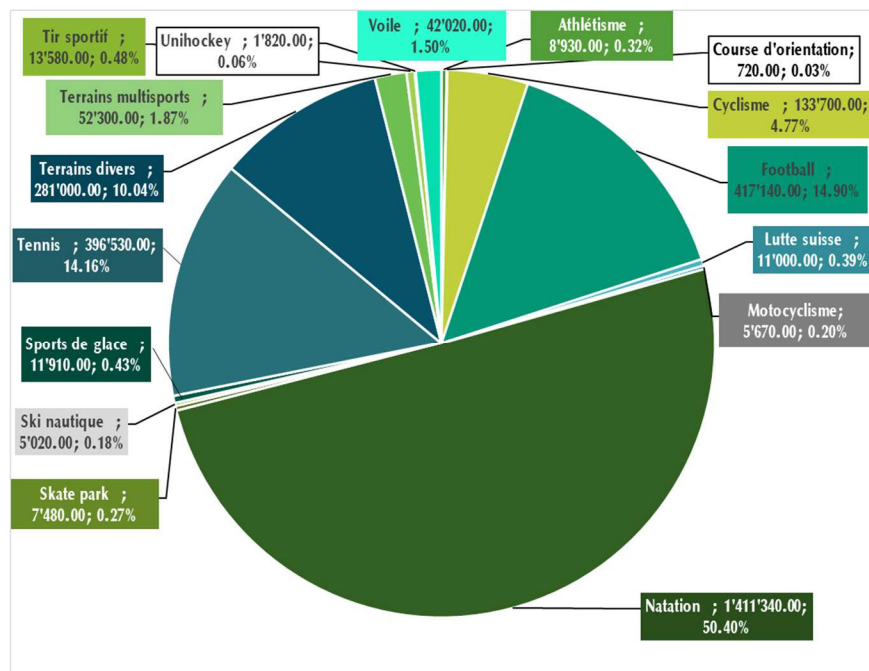
du montant attribué à cette part concerne les camps scolaires, notamment en raison de la décision de soutenir les camps à domicile

55

camps de clubs sportifs ont pu bénéficier d'une aide et ce malgré la pandémie

Aménagement de terrains et locaux de sport

Contributions allouées pour les aménagements de terrains et locaux de sport en 2020 : CHF 3'352'880.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements pour les prochains exercices :

Fr. 11'883'120.00

Bon à savoir

- ↗ La moitié du montant attribué à cette part concerne la natation, en raison de la construction de piscines couvertes à St-Prex et à Cossonay.
- ↗ A partir de fr. 30'000.-- les soutiens doivent être validés à la majorité des membres du Conseil de fondation.
- ↗ Pour des raisons écologiques, seul le remplissage des terrains de sport avec une matière naturelle et biodégradable peut être soutenu dès 2020.
- ↗ Les infrastructures relatives à la course d'orientation, sont en fait la réalisation de cartes spécifiques à cette discipline sportive.

Chiffres-clés

17

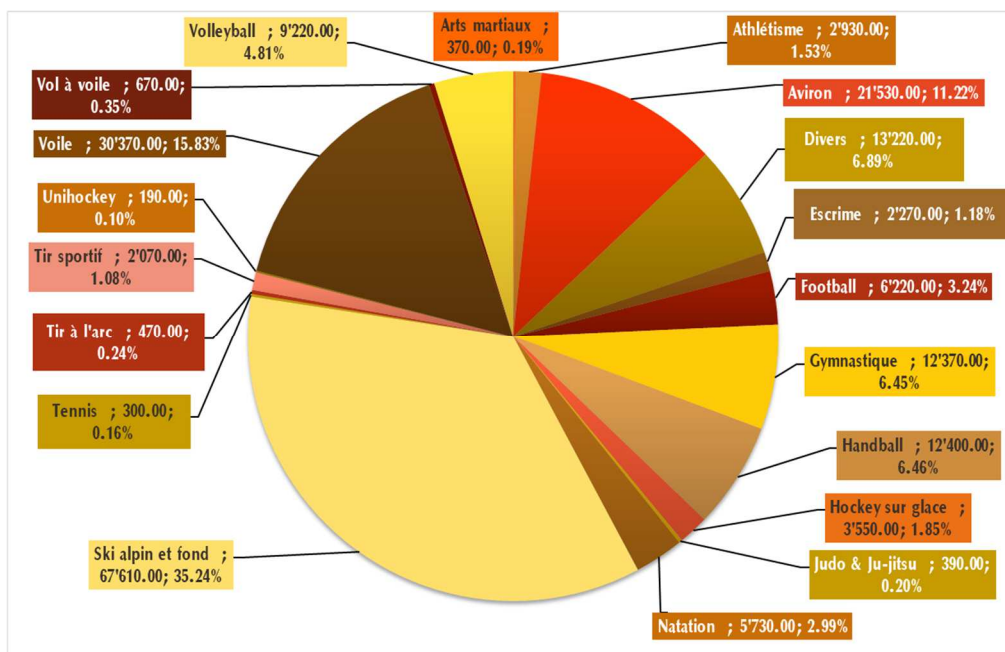
préavis ont été soumis au Conseil de fondation au cours de l'exercice et tous ont été acceptés à l'unanimité

2'793'880.-- francs

représentent la somme totale des accords de principe décidés au cours de l'exercice pour les aménagements de terrains et locaux de sport

Achat de matériel sportif

Contributions allouées pour l'achat de matériel sportif en 2020 : CHF 191'880.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :
Fr. 394'800.00

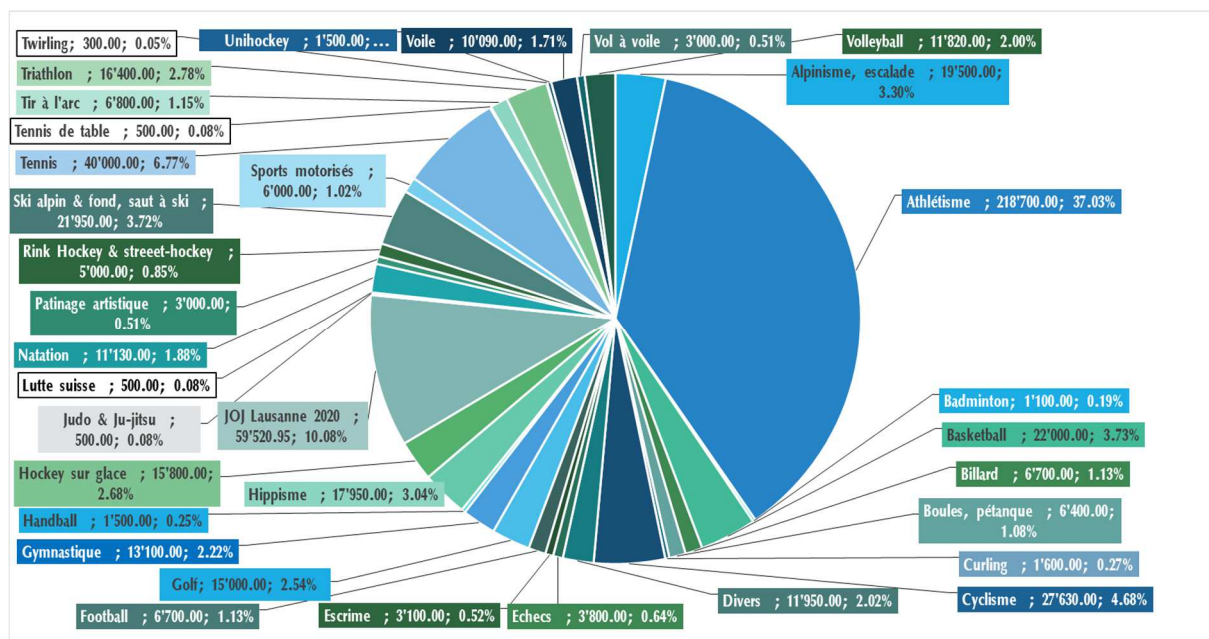
Bon à savoir

- Les bus de transport ayant au minimum 9 places sont soutenus via cette part, comme tout autres véhicules ou embarcations nécessitant une immatriculation (dériveurs, dameuses pour les pistes de fond, remorques, etc...).
- Les tableaux d'affichage des scores peuvent également être aidés par cette part.
- Un catalogue du matériel pouvant bénéficier d'un soutien, spécifique à chaque sport, apparaît dans Octopus lors de l'ouverture de la demande.

Chiffres-clés

- 1 dameuse pour les pistes de ski de fond et 1 remorque entièrement équipée pour la relève du biathlon ont été soutenues, ce qui explique le montant important alloué au ski pour cette part
- 3 bus aidés durant l'exercice ainsi que 8 dériveurs pour la voile

Contributions allouées pour l'organisations de manifestations sportives en 2020 : CHF 644'640.95



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :
Fr. 265'500.00

Bon à savoir

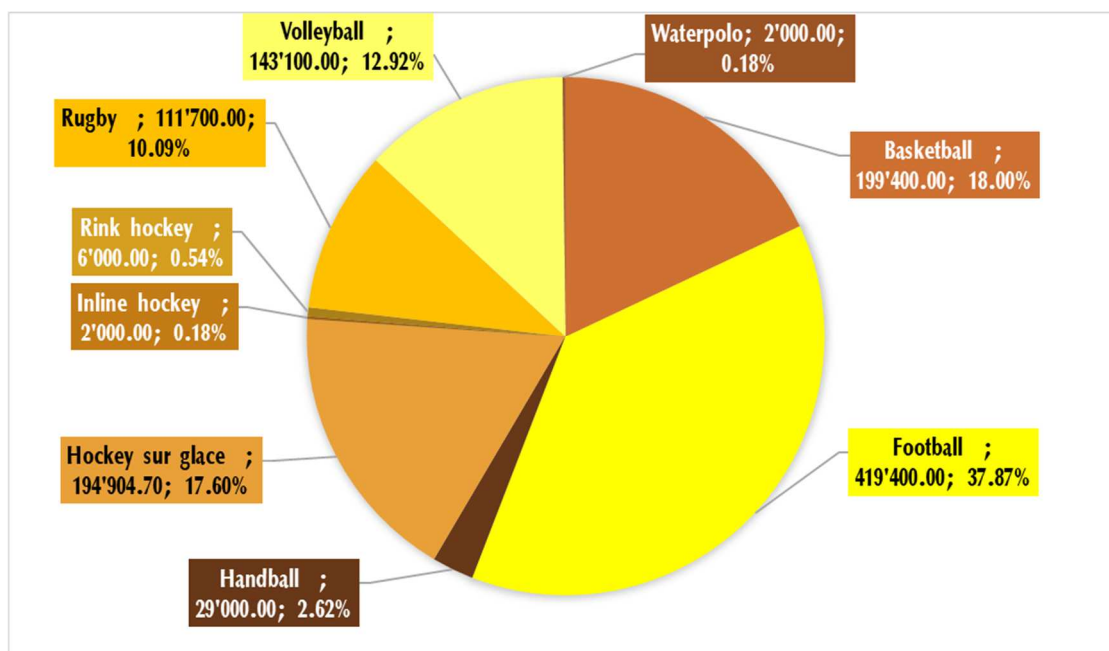
- Les organisateurs d'évènements annulés en raison de la pandémie du Coronavirus ont malgré tout été soutenus sur la base des aides passées jusqu'à concurrence de fr. 5'000.-- et sur présentation des comptes pour des contributions au-delà de cette somme.
- Les soutiens aux manifestations sportives de grande envergure se font sur la base de ce que le Service de l'éducation physique et du sport octroie (SEPS).
- Des soutiens pour les clubs et les sportifs individuels participant à des championnats d'Europe ou du Monde officiels, catégorie junior ou élite, sont attribués en fonction du budget et de la zone de compétition (Europe ou hors Europe).

Chiffres-clés

198
évènements sportifs ont été soutenus dont
78
annulés en raison du Coronavirus et
91
qui ont pu être mis sur pied
59%
de la somme totale attribuées aux manifestations ont été versés pour des évènements annulés en raison du Coronavirus

Clubs élités en sport collectif

Contributions allouées aux clubs élités en sport collectif en 2020 : CHF 1'107'504.70



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :
2021 Fr. 0.00

Bon à savoir

- ☞ L'entier des soutiens aux clubs de football masculin est versé à Team Vaud Foot Espoirs.
- ☞ En cette année particulière de pandémie, la saison 2020-2021 des clubs élités a été considérée comme blanche et les montants alloués pour la saison 2019-2020 ont été confirmés, hormis quelques exceptions.
- ☞ Les clubs touchent le 80% de leur soutien, une fois la répartition validée par le conseil de fondation, et le solde de 20% sur présentation des preuves des contreprestations concédées au Fonds du sport vaudois.

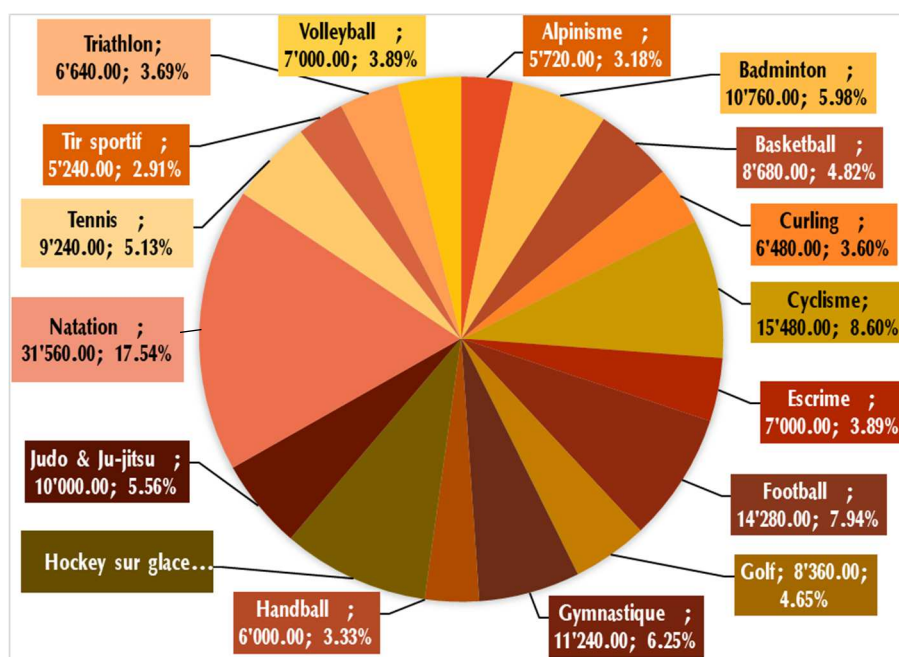
Chiffres-clés

- 26** clubs élités en sport collectif ont bénéficié d'un soutien lors de cet exercice
- 9** disciplines sportives sont concernées par cette aide
- 102** équipes de juniors appartenant aux clubs élités sont prises en compte dans le calcul du soutien



Centres régionaux de performance

Contributions allouées aux centres régionaux de performance (CRP) en 2020 : CHF 179'960.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :

Fr. 0.00

Bon à savoir

- Les associations sportives cantonales vaudoises ou, à défaut, les clubs bénéficiaires d'une contribution annuelle doivent remplir les modalités d'octroi des contributions du "Fonds du sport vaudois" aux associations sportives cantonales. Les schémas de promotion de la relève des fédérations nationales auxquelles les associations cantonales sont affiliées doivent être validés par Swiss Olympic.
- Ainsi que les chiffres le démontrent, les CRP de natation sont les principaux bénéficiaires de cette part, en raison notamment qu'il y a plusieurs sections distinctives (natation, plongeon, natation artistique, water-polo).

Chiffres-clés

17

disciplines sportives sont concernées par ce soutien

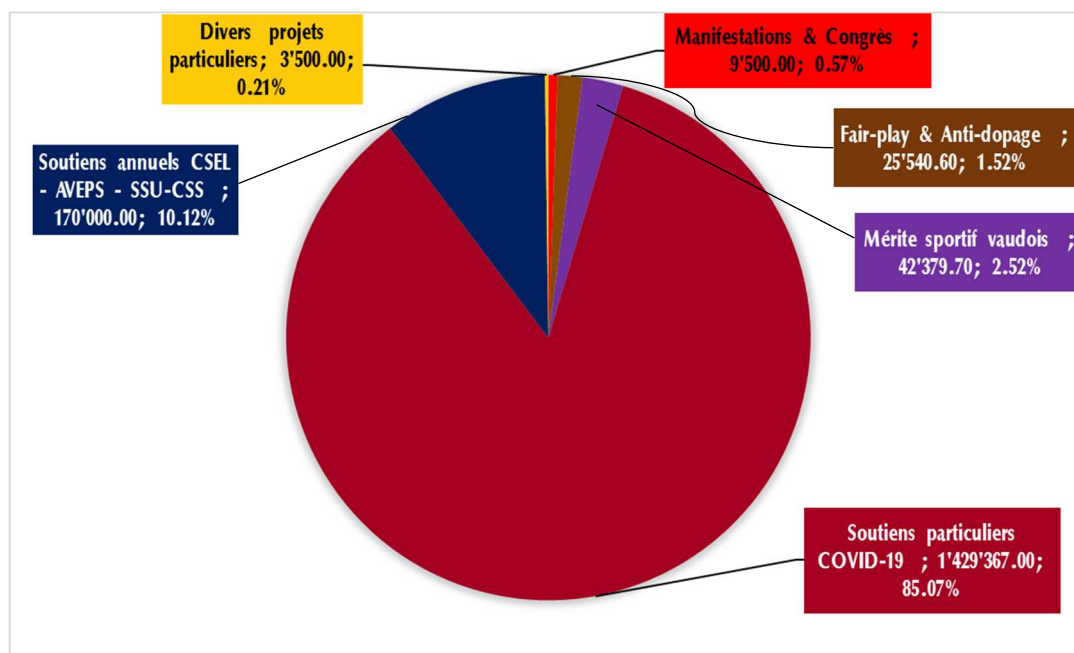
30

CRP ont pu bénéficier d'une aide via leurs associations cantonales respectives qui décident de la répartition des contributions allouées

20

CRP ont été soutenus en 2019 lors de la création de cette part

Contributions allouées aux projets particuliers en 2020 : CHF 1'503'525.70



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :
Fr. 23'488.40

Bon à savoir

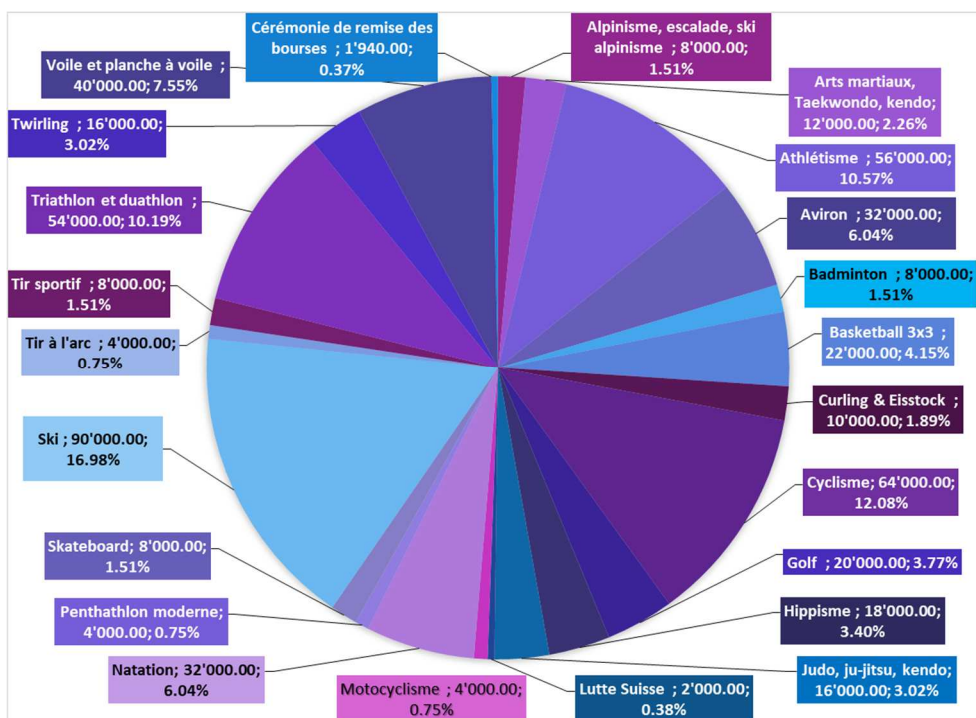
- ↳ Cette part, comme son nom l'indique, est dédiée aux projets particuliers qui ne peuvent être soutenus par les autres parts constituant le Fonds du sport vaudois. Seul le Président de la Fondation est habilité à les analyser et à éventuellement les soutenir.
- ↳ Les soutiens annuels au Centre Sport-Etudes Lausanne, au Centre Sport & Santé de l'UNIL et à l'Association vaudoise de l'éducation physique scolaire sont maintenus, tels que décidés par le Conseil de fondation.
- ↳ En raison de la pandémie du Coronavirus, un soutien exceptionnel de fr. 1'500'000.-- a été octroyé aux clubs sportifs vaudois, via leurs associations cantonales sportives respectives, ainsi qu'aux clubs élites en sport collectif.

Chiffres-clés

- 1'100'000.--** francs
pour le soutien aux clubs sportifs vaudois durant la pandémie du Coronavirus, via les associations cantonales chargées de présenter un plan de répartition
 - 700'000.--** francs
aux clubs n'ayant pas d'association cantonale les représentant
 - 400'000.--** francs
pour le soutien aux clubs élites en sport collectif
- A noter que ce financement s'est fait conjointement entre le SEPS (1/3) et la FFSV (2/3)

Sportifs d'élite en sport individuel & FASV

Contributions allouées aux sportifs d'élite et à la FASV en 2020 : CHF 529'940.00



Le détail des bénéficiaires peut être consulté dans le fascicule de répartition des bénéfices 2020 de la Loterie Romande : <https://ra.loro.ch/documents/BRB-2020.pdf>

Engagements 2020 payés en 2021 :
Fr. 45'000.00

Bon à savoir

- Pour avoir droit à une bourse, les athlètes doivent résider dans le canton et détenir un Swiss Olympic Talent Card Or, Argent, Bronze ou Élite. Pour prétendre à une bourse complète, les sportifs doivent également être affiliés à un club vaudois de la discipline.
- Dès 2019, les athlètes vaudois pratiquant un sport d'équipe sont récompensés au même titre que ceux évoluant dans un sport individuel. Par sport d'équipe, Swiss Olympic entend tout sport non individuel pratiqué par deux à quatre sportifs. Il s'agit notamment du curling, du beach volley ou le 3X3 basket.

Chiffres-clés

- 83**
bourses octroyées aux sportifs vaudois, dont :
- 34** aux sportives et
 - 49** aux sportifs, selon les catégories suivantes :
- 5** cartes « Or »
 - 9** cartes « Argent »
 - 28** cartes « Bronze »
 - 41** cartes « Elite »

Attributions allouées à la Maison du sport vaudois en 2020 : CHF 426'104.44

- | | | |
|--|-----|------------|
| ➤ Fonds de rénovation | Fr. | 150'000.00 |
| ➤ Remboursement de la perte d'exploitation | Fr. | 276'104.44 |

Quelques chiffres à retenir de l'exercice 2020

En raison de la crise mondiale du Coronavirus / Covid-19, les nuitées totales se montent à **4'936** contre 8'176 budgétées. Au niveau financier, une perte d'exploitation d'un total de fr. 117'540.-- avait été budgétée. Finalement, avec les RHT, le paiement par Jeunesse+Sport des réservations annulées selon conditions d'annulation et la dissolution de réserves, **un bénéfice de fr. 66'469.--** pour l'exercice 2020 a pu être réalisé.

16



Présentation

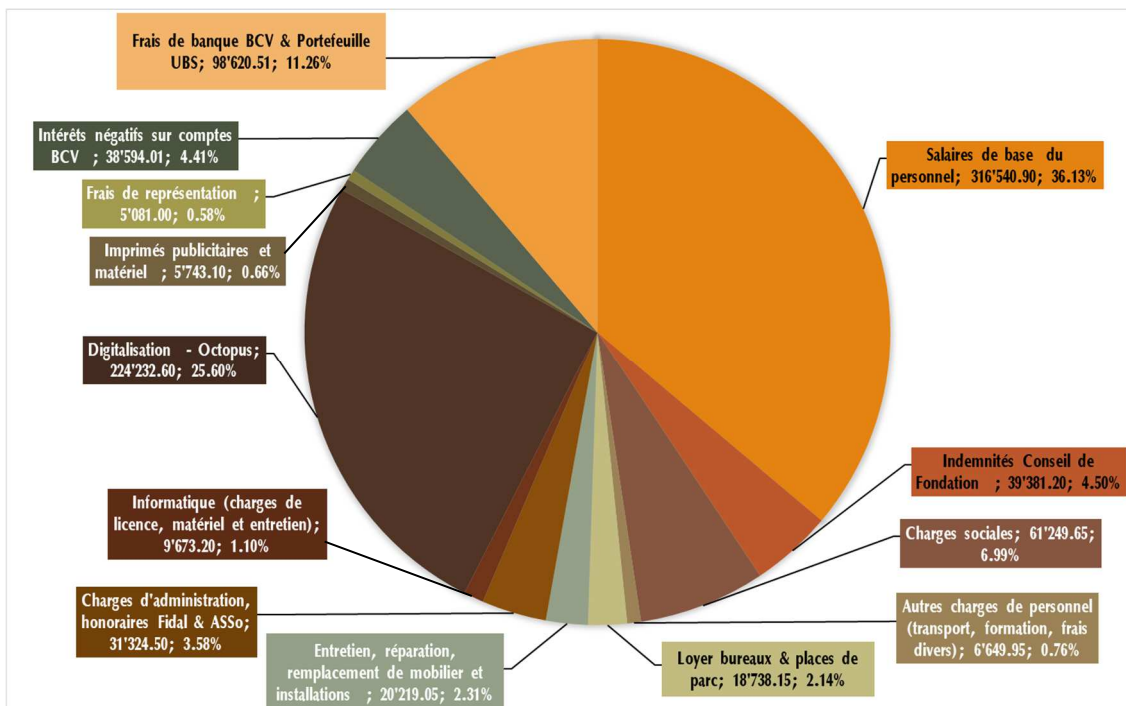
La Maison du Sport Vaudois (MSVd) est un établissement de 70 lits (20 chambres de 2 à 4 lits). Elle dispose d'un grand réfectoire de 80 places avec cuisine, de trois salles de théorie, d'une salle de sport ainsi que d'un terrain multisports extérieur. Ouverte depuis le 1er juin 2016, elle accueille les formations Jeunesse+Sport du Canton de Vaud, les camps d'entraînement des clubs et associations sportives, ainsi que les camps sportifs des écoles.

Infrastructures

La MSVd est dotée de sa propre salle de sport entièrement équipée (VD3, 28 x 16 m). Chaque client de la MSVd peut louer cette salle de sport en fonction de ses besoins. La MSVd comprend aussi un terrain multisports extérieur (28 x 16 m) mis gratuitement à disposition des locataires. La MSVd collabore avec les centres sportifs de Leysin pour proposer la location de nombreuses infrastructures sportives différentes dont notamment :

- salles de sport - piscine couverte -
- courts de tennis - patinoire couverte -
- terrains de football - pistes de curling

Charges pour le compte de gestion en 2020 : CHF 876'047.82



Commentaires sur l'exercice 2020

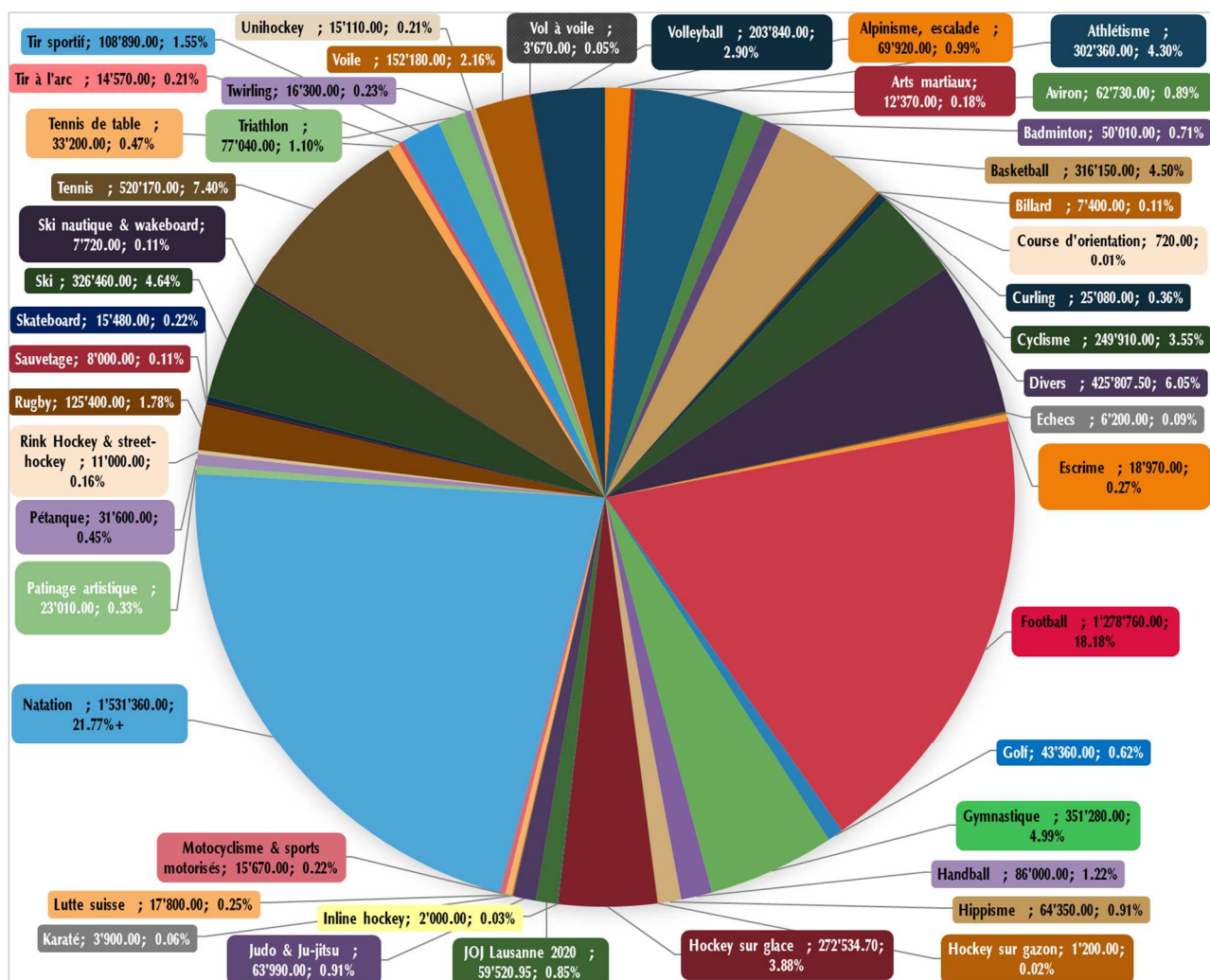
- Les salaires du personnel sont en nette progression (environ 25%) du fait de l'engagement du secrétaire général de la fondation à 100% dès le 1^{er} janvier 2020 au lieu de 50% dont l'autre moitié était versée par l'Etat de Vaud.
- Les charges des locaux ont aussi augmenté (environ 40%) en raison de l'aménagement de nouveaux bureaux et de la nouvelle configuration de l'accueil.
- Il en est de même pour les charges liées à la digitalisation, suite aux nouveaux modules demandés au concepteurs de la plateforme « Octopus » afin d'optimiser au maximum les performances de cette plateforme.
- Il est à relever l'excellent résultat des placements financiers qui se montent à un peu plus d'un million de francs par an, tant pour 2019 que pour 2020. Cette somme couvre ainsi largement les charges (salaires, loyer, frais administratifs et intérêts négatifs), se montant à 876'048.-- francs pour cet exercice.
- Les comptes 2020 bouclent sur une perte nette de 468'569.-- francs et la fortune au 31 décembre 2020 se monte à 9'647'415.-- francs en capitaux propres. La valeur du portefeuille auprès de l'UBS représente un total de 14'496'818.-- francs au 31 décembre 2020 (12'054'290.-- francs au 31 décembre 2019).
- Les comptes 2020 ont été approuvés à l'unanimité des membres du Conseil de fondation lors de leur séance du 10 septembre 2021.

Statistiques par sports reconnus Swiss Olympic

Les chiffres issus de ces statistiques sont uniquement issus des part suivantes :

- Associations sportives cantonales
- Aménagement de terrains et locaux de sport
- Achat de matériel sportif
- Manifestations sportives
- Clubs élités en sports collectifs
- Centres régionaux de performance
- Sportifs d'élites en sport individuel & FASV

18



Le total des dépenses pour ces différentes parts s'élève à **Fr. 7'636'613.15** au 31 décembre 2020

BILAN

| | CHF en 2020 | CHF en 2019 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| ACTIF | | |
| Liquidités | | |
| Banque BCV | 1'727'246.70 | 2'697'069.25 |
| Banque UBS | 6'342'170.06 | 7'759'793.27 |
| Total des liquidités | 8'069'416.76 | 10'456'862.52 |
| Réalisable | | |
| Créances envers des tiers | 0.00 | 268'550.00 |
| AFC, impôts anticipés à récupérer | 175'327.05 | 166'091.10 |
| Actifs de régularisation | 54'485.20 | 2'949.25 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT | 8'299'229.01 | 10'894'452.87 |
| Immobilisé | | |
| UBS, portefeuilles titres | 14'496'817.90 | 12'054'290.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 22'796'046.91 | 22'948'742.87 |

PASSIF

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| DETTES | | |
| Engagements financiers associations sportives | 10'800.00 | 0.00 |
| Engagements financiers terrains et locaux de sport | 11'883'120.00 | 11'330'400.00 |
| Engagements financiers achat de matériel sportif | 394'800.00 | 394'800.00 |
| Engagements financiers manifestations sportives | 265'500.00 | 204'400.00 |
| Engagements financiers camps sportifs & sport scolaire | 32'471.30 | 94'245.55 |
| Engagements financiers clubs élites en sports collectif | 0.00 | 0.00 |
| Engagements financiers projets particuliers | 23'488.40 | 200'250.00 |
| Engagements financier sportifs d'élite en sport individuel & FASV | 45'000.00 | 45'000.00 |
| Engagements déficit Maison du Sport Vaudois | 418'851.84 | 418'851.84 |
| Total des engagements à court terme | 13'074'031.54 | 12'687'947.39 |
| Passifs de régularisation | 74'599.60 | 144'810.60 |
| TOTAL DES DETTES À COURT TERME | 13'148'631.14 | 12'832'757.99 |
| FORTUNE | | |
| Capital de la Fondation | 10'000.00 | 10'000.00 |
| Résultat reporté | 10'105'984.88 | 8'801'163.01 |
| Résultat de l'exercice | - 468'569.11 | 1'304'821.87 |
| CAPITAL DE LA FONDATION | 9'647'415.77 | 10'115'984.88 |
| TOTAL DU PASSIF | 22'796'046.91 | 22'948'742.87 |

Compte de résultat de l'exercice 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

| | CHF en 2020 | CHF en 2019 |
|--|----------------------|----------------------|
| RECETTES | | |
| Part du bénéfice net 2019 de la Loterie Romande | | |
| Part du bénéfice de la Loterie Romande attribuée au sport vaudois | 9'621'850.00 | 9'243'897.00 |
| ./. Déduction de la participation au Tour de Romandie | - 279'847.00 | - 353'314.00 |
| Total net de la part du bénéfice 2019 de la Loterie Romande | 9'342'003.00 | 8'890'583.00 |
| Autres recettes | | |
| Contribution du SEPS au Tour de Romandie | 0.00 | 155'000.00 |
| Résultats des placements financiers | 1'132'648.60 | 1'466'681.83 |
| TOTAL DES RECETTES | 10'474'651.60 | 10'512'264.83 |
| CHARGES | | |
| ATTRIBUTIONS AUX DIFFERENTES PARTS | | |
| Attributions aux associations sportives | 1'629'807.50 | 1'644'572.50 |
| Attributions aux camps sportifs & sport scolaire | 500'929.60 | 560'948.40 |
| Attributions aux terrains et locaux de sport | 3'352'880.00 | 1'354'280.00 |
| Attributions aux achats de matériel sportif | 191'880.00 | 272'490.00 |
| Attributions aux manifestations sportives | 644'640.95 | 1'927'600.95 |
| Attributions aux clubs élités en sports collectif | 1'107'504.70 | 1'317'424.65 |
| Attributions aux centres régionaux de performance | 179'960.00 | 116'000.00 |
| Attributions aux projets particuliers | 1'503'525.70 | 355'115.45 |
| Attributions aux sportifs d'élite en sport individuel et la FASV | 529'940.00 | 584'967.30 |
| Attributions à la Maison du Sport Vaudois | 426'104.44 | 468'851.84 |
| TOTAL DES ATTRIBUTIONS | 10'067'172.89 | 8'602'251.09 |
| CHARGES DE PERSONNEL | 423'821.70 | 342'664.90 |
| CHARGES DES LOCAUX & MOBILIER | 38'957.20 | 14'875.60 |
| CHARGES D'ADMINISTRATION | | |
| Charges administratives | 31'324.50 | 22'552.40 |
| Charges informatiques & Digitalisation | 233'905.80 | 67'654.20 |
| Charges publicitaires | 10'824.10 | 9'953.50 |
| TOTAL CHARGES D'ADMINISTRATION | 276'054.40 | 100'160.10 |
| CHARGES FINANCIÈRES | 137'214.52 | 147'491.27 |
| TOTAL DES CHARGES | 10'943'220.71 | 9'207'442.96 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PERTE) | - 468'569.11 | 1'304'821.87 |



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION DU FONDS DU SPORT VAUDOIS, A LAUSANNE

21

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (*bilan, compte de résultat et annexe*) du **Fonds du sport vaudois** pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2020**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

FIDUCIAIRE LAMBELET SOCIETE ANONYME
F I D A L


Yves MENETREY
Expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)


Déborah MARTINO
Réviseur agréé

Lausanne, le 6 août 2021
DM / JV – Rapport-OR-17-0118

Annexes : comptes annuels (*bilan, compte de résultat et annexe*)



IMPRESSUM

©2022 by Fondation « Fonds du sport vaudois »

Editeurs responsables : Marco Astolfi, Stéphane Maure

Réalisation & Graphisme : Emmanuelle Campiche Bourget

Photos : Shutterstock

